

# Auxours Mue es

comy d'arr. q' par d'eraud de conseillex d'uboi  
notaires de chatelet de Paris soumiquet Sieur  
Gervais Eustache Pameray Bourgeois de Paris  
Demourans me. Et honore q' me. J'ay Germainaux  
lequel de despoir q' pour minute à M<sup>r</sup> Nouvel  
lui de ce notaire soumiquet loiquat d'une procuration  
alme q' par à la fin q' contenu q' par Charles Oucill  
huissier aud'ance en la p'rocuratorie royale de Par le Duc  
q' d'orau q' d'ouan et d'Bagne. nous royaud aud'  
Par le Duc le treute avec Germain d'unus d'controllé  
en en la d. q' procuration) à la requition) d'ue f.  
Pameray demouré amicee à celys redites après  
avoir été de lui certifié véritable Sieur et par après  
en presence de ce notaire soumiquet sous acte  
fait en paré à Paris et étudié l'au d'el f'oyt  
deux quarante me. le qu'il est de q' d'arr. et  
à signé avec Sieur Pameray et avec Germain d'ouan  
et d'ouan notaires avec paraphes.

Ensuiv la tenue de la d. q' procuration)

Pardorant ce notaire Royau au tabellionnage  
de Par le Duc d'ouan et aud' Par soumiquet qui  
nosous Charles Oucill, huissier aud'ance en la p'rocuratorie  
royale de Par le Duc. Demourans me. d'Par nouvelle  
q' me notaire d'ame, le d'ouill heritier q' pour un tier de  
deffuill M<sup>r</sup> de d'ouin ouille son frere prestex  
d'ouvier de d'ouignou, le Duc d'ouillon Sieur  
à son et soultige. Celys en  
d'ouill Germain Eustache Pameray Bourgeois  
de Paris. au quel led' d'ouill d'oune procuration  
de pour lui a. de son nom demouré et recevoir  
conjointement ou d'ouill avec le d'ouill  
so heritier du d'ouill d'ouill en la d. d'ouill.



Mil sept cent quarante un an. Signé  
Ornill avec Grouou en maguier notaire avec  
paraphes à côté. Essecou contrôlé à Paris  
le trente avous. Mil sept cent quarante un receu  
par le dit sieur Demouel, Sieur de Moarville, en marge  
de la page dernière de pages en écrit certifié véritable  
Signé en paraphes d'airant l'acte de ce jour par  
Devant le notaire à Paris, Soumignol ce vingt  
six d'septembre. Mil sept cent quarante un.  
Signé par devant avec Germain et Tellemeur notaires  
avec paraphes.

Le dit Mil sept cent soixante deux le trente  
Janvier collation de l'original a été faite par  
le dit notaire au Roi notaires au Palais de  
Paris Soumignol sur la minute en un  
acte de ce jour et original de procuration  
d'Amouré. Le tout devenues avec le  
Rogor notre comme successeur au Office  
en pratique de M. Roussel et d'ours  
notaire.

Paré tout notes comme nul.

Nous

Amouré